

Les Infos de Base

mercredi 25 mai 2011
volume 14, numéro 21
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3** Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2011.

Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 5 et entrées en vigueur au 20 mai 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 20 du 21 mai 2011.

Tous les règlements sous **A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, I-8 et Q-2** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 11 du 25 mai 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 11 du 25 mai 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 avril 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 avril 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 avril 2011 et contient maintenant quelque 7 801 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 avril 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 avril 2011.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code civil du Québec, L.Q. **1991, c. 64**, aa. 3042, 3043.

Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil, L.Q. 2010, c. 4, aa. 2, 3.

Loi sur le cadastre, L.R.Q., c. **C-1**, a. 21.3.

Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil, L.Q. 2010, c. 4, a. 1.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 399.2, 399.3, 404, 659.

Loi concernant le processus électoral, L.Q. 2011, c. 5, aa. 31-33.

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, aa. 35, 51.1, 51.2, 68, 119-122, 126, 132, 212, 241, 264-266, 269-273, 276, 278, 301.16, 301.19, 302, 308, 310.1, 312, 312.1, 315.1, 328, 360, 408, 432, 451, 503, 504.

Loi concernant le processus électoral, L.Q. 2011, c. 5, aa. 1-12, 15, 17-30, 35.

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q., c. **E-15.1.0.1**.

Entrée en vigueur de l'article 39.

Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, L.R.Q., c. **H-1.1**, aa. 54.1-54.12.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, L.Q. 2009, c. 45, a. 4.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, ann. 1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, L.Q. 2009, c. 45, a. 6.

Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, L.R.Q., c. **S-6.2**, aa. 3, 171.1.

Entrée en vigueur des articles 63, 67, 69 à 75, 170 et 171;

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, L.Q. 2009, c. 45, aa. 39, 43.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin, [R.R.Q., c. **E-3.3**, r. 4], a. 2.

Loi concernant le processus électoral, L.Q. 2011, c. 5, a. 37.

Règlement sur la contribution des producteurs de bleuets du Saguenay—Lac-Saint-Jean, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 23], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution des producteurs de bleuets du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Décision 9657 du 10-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 1898, a. 1.

Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 157], a. 11.1.

Résolution modifiant le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, Décision 9654 du 10-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 1897, a. 1.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 233], aa. 1, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 9656 du 10-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 1898, aa. 1, 2.

Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 281], ann. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, Décision 9655 du 10-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 1897, a. 1.

Règlement sur les conditions d'inscription d'un technicien ambulancier au registre national de la main-d'œuvre, [R.R.Q., c. **S-6.2**, D. 507-2011 du 18-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 1889], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. **1991, ch. 45**, aa. 313, 316, 539.01-539.14.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 434, 436, 452.

Loi sur les banques, L.C. **1991, ch. 46**, aa. 308, 311, 840, 843, 992-1005.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 69, 71, 126, 128, 138.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. **1991, ch. 47**, aa. 2, 11, 13, 165, 331, 334, 464, 464.1, 656, 887, 890, 1034-1047.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 214 (partie), 216, 217, 244, 284, 286, 296, 297, 303, 351, 353, 367.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. **1991, ch. 48**, aa. 292, 293, 295, 474, 487.01-497.14.

Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, L.C. 2005, ch. 54, aa. 195-197, 211, 212.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2002-142, a. 2.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2011-112 du 16-05-11, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1110, a. 1.

Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, L.R.C. 1985, ch. **P-34**.

Décret transférant les attributions du ministre de l'Environnement prévues à

la Loi relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, TR/2011-16, titre.

Erratum, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1113.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45.

Règlement sur le rapport annuel (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2010-232 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2099, nouveau.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2010-235 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2105, nouveau.

Règlement sur les documents électroniques (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2010-240 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2112, nouveau.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Règlement sur le rapport annuel (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2010-230 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2094, nouveau.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2010-238 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2108, nouveau.

Règlement sur les documents électroniques (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2010-239 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2109, nouveau.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.

Règlement sur le rapport annuel (sociétés d'assurances et sociétés de portefeuille d'assurances), DORS/2010-233 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2100, nouveau.

Règlement sur les communications aux souscripteurs, DORS/2010-234 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2101, nouveau.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents

publics (sociétés d'assurances et sociétés de portefeuille d'assurances), DORS/2010-236 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2106, nouveau.

Règlement sur les documents électroniques (sociétés d'assurances et sociétés de portefeuille d'assurances), DORS/2010-241 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2115, nouveau.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48.

Règlement sur le rapport annuel (associations coopératives de crédit), DORS/2010-231 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2098, nouveau.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (associations coopératives de crédit), DORS/2010-237 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2107, nouveau.

Règlement sur les documents électroniques (associations coopératives de crédit), DORS/2010-242 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2119, nouveau.

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. 1994, ch. 28.

Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, aa. 2-4, intertitre précédant l'article 5, 5-8, 15, 33.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/2011-96 du 25-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1005, aa. 1-7.

Loi sur les armes à feu, L.C. 1995, ch. 39.

Règlement sur les droits applicables aux armes à feu, DORS/98-204, a. 2.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits applicables aux armes à feu, DORS/2011-111 du 16-05-11, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 1104, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion

Édition électronique de Gaudet éditeur ltée

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil).

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi!

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.